

Note Flash du SIES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°20
Novembre 2017

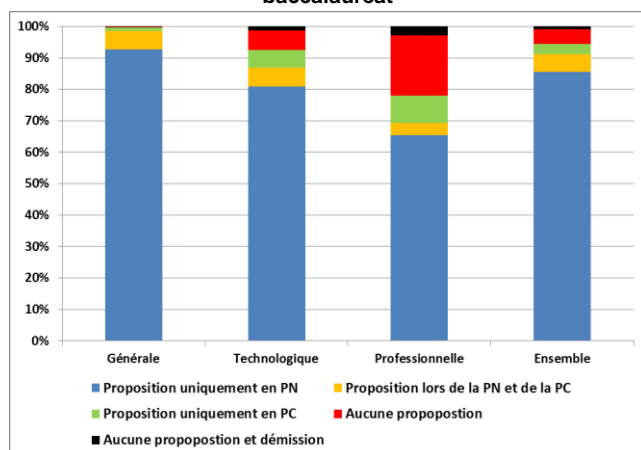
Propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponse des candidats pour 2017-2018

Cette note de synthèse présente un ensemble d'indicateurs relatifs aux propositions d'admission APB dans l'enseignement supérieur pour la rentrée de l'année 2017-2018. Elle est accompagnée de la publication d'indicateurs complémentaires ou plus détaillés (par filière, mention au bac ou académie).

Une part plus importante de bacheliers professionnels ont obtenu une proposition

Plus de 98% des bacheliers généraux et 87% des bacheliers des séries technologiques ont obtenu une proposition lors de la procédure normale de la campagne 2017. Parmi les bacheliers professionnels, 69% ont obtenu une proposition à l'issue de la procédure normale, soit +4 points par rapport à 2016.

Proposition obtenue par phase d'admission selon le type de baccalauréat



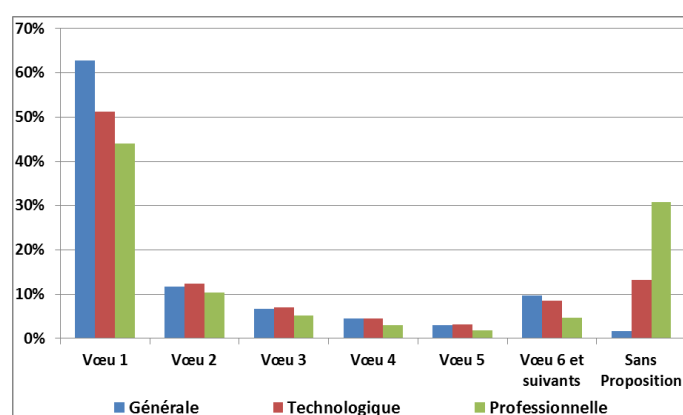
Champ : candidats effectifs en terminale en 2016-2017
Source : APB, campagne 2017 – traitements SIES

... notamment sur leur premier vœu

Lors de la procédure normale, 63% des bacheliers généraux, 51% des bacheliers technologiques et 44% des bacheliers professionnels ont obtenu leur premier vœu : pour ces derniers, c'est 6 points de plus que la précédente campagne.

La part des élèves de terminale technologique ou professionnelle recevant une proposition sur leur premier vœu augmente nettement lorsqu'ils obtiennent

Répartition des propositions selon l'ordre du vœu validé correspondant et le type de baccalauréat (procédure normale)



Champ : candidats effectifs en terminale en 2016-2017
Source : APB, campagne 2017 – traitements SIES

Part de nouveaux bacheliers ayant obtenu une proposition sur leur premier vœu (procédure normale)

Série de bac	Mention au bac			
	Passable	Assez bien	Bien	Très Bien
Générale	60,0%	65,2%	64,8%	63,2%
S	60,0%	64,7%	63,0%	62,4%
ES	56,0%	62,3%	64,9%	62,4%
L	68,9%	72,9%	72,2%	70,0%
Technologique	40,0%	57,2%	72,7%	82,9%
Professionnelle	31,7%	48,2%	66,0%	77,9%
Total	50,1%	59,6%	66,3%	64,9%

Champ : candidats effectifs en terminale en 2016-2017
Source : APB, campagne 2017 - traitements SIES

le baccalauréat avec mention « Bien » ou « Très bien » (écart d'au moins 15 points par rapport à « Assez bien »). Pour les bacheliers professionnels, cette part a aussi crû par rapport à la campagne 2016 (+10 points pour la mention Bien, +14 points pour la mention Très bien), effet probable de l'expérimentation d'admission en STS sur avis d'orientation favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine. Les bacheliers généraux avec mention « Bien » ou « Très bien » demandent proportionnellement plus souvent une CPGE en premier vœu que les autres.

La majorité des bacheliers obtiennent une proposition équivalente à la formation du vœu 1

Candidats ayant obtenu une proposition sur leur premier vœu ou sur la filière de formation du premier vœu (procédure normale)

Filière de formation du premier vœu	obtention du vœu 1	Obtention d'un vœu dans la même filière que le vœu 1
STS	40,8%	61,6%
CPGE	35,7%	78,5%
IUT	38,4%	53,9%
Licence/mention	82,8%	88,1%

Champ : candidats effectifs en terminale en 2016-2017

Source : APB, campagne 2017 – traitements SIES

(*) Pour la licence, est précisée en 2^e colonne la part des candidats qui obtiennent une proposition dans la même mention que le vœu 1.

En moyenne, un candidat fait la majorité de ses vœux dans la même filière de formation que son premier vœu (voir Note Flash n°6 - Juin 2017). Parmi les candidats ayant formulé un premier vœu en filière STS, 41% l'obtiennent à l'issue de la procédure normale. Le pourcentage atteint 61,6% pour l'obtention d'une formation en filière STS demandée en vœu 1 ou ultérieur. Les étudiants souhaitant faire une CPGE selon leur vœu 1 obtiennent ce vœu dans plus d'un tiers de cas. Près du double (78,5%) obtient une CPGE conformément à l'un de leurs vœux. En IUT, les proportions sont respectivement 38,4% et 53,9%. Ces pourcentages varient selon la série de baccalauréat et la mention obtenue (voir indicateurs détaillés).

Pour ceux voulant poursuivre en licence, 82,8% obtiennent exactement leur vœu 1, soit 3 points de moins que l'an passé (86,3%), et 88,1% décrochent une formation en licence dans la même mention disciplinaire que leur vœu 1 (91,9% l'an passé). Pour certaines mentions disciplinaires très demandées, ce dernier taux est inférieur : 85,6% en psychologie et 68,8% en STAPS (voir indicateurs détaillés).

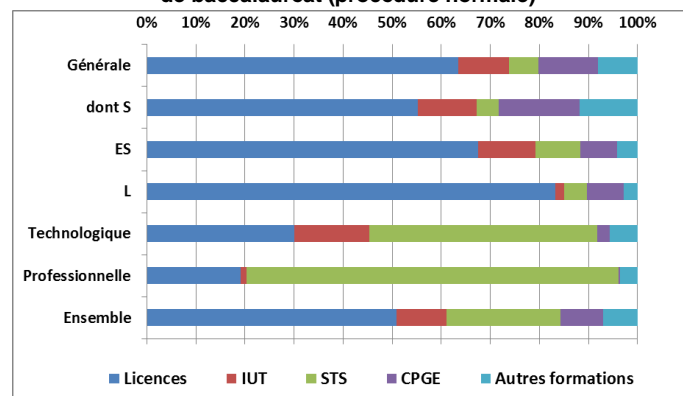
Lors de la procédure normale, la moitié des propositions concerne des licences

Parmi l'ensemble des candidats ayant reçu une proposition lors de la procédure normale, celle-ci est en licence (y compris PACES) dans 51% des cas, une STS pour 23%, un IUT pour 10%, une CPGE pour 9% et une autre filière de formation dans 7% des cas.

Les deux tiers des bacheliers généraux ont obtenu une proposition de licence lors de la procédure normale. Un

bachelier de la série scientifique sur six (16,4%) a eu une proposition en CPGE et 12% des bacheliers de la série économique et sociale ont eu une proposition pour un IUT. La filière STS a été proposée à 47% des bacheliers des séries technologiques et 76% des bacheliers professionnels ayant eu une proposition (respectivement + 1 et +2 points par rapport à 2016).

Répartition des propositions par filière de formation et par série de baccalauréat (procédure normale)



Champ : candidats effectifs en terminale en 2016-2017

Source : APB, campagne 2017, traitements SIES

A l'issue des deux procédures, 206 275 propositions de licence ont été acceptées par un oui définitif.

A l'issue des deux procédures, 206 275 candidats ont accepté par « oui définitif » une proposition de licence formulée dans APB. Ce nombre est de 44 148 pour les IUT, 86 934 pour les STS, 37 885 pour les CPGE et 28 621 pour les autres filières de formation.

Répartition des propositions d'admission acceptées par oui définitif par phases d'admission et par filière de formation

	Procédure normale	Procédure complémentaire	PN ou PC
Licences	185 802	20 473	206 275
IUT	42 500	1 650	44 148
STS	80 426	6 521	86 934
CPGE	36 805	1 083	37 885
Autres formations	27 549	1 072	28 621
Ensemble	373 082	31 019	403 863

NB : un « oui définitif » en PN est compatible avec la participation à la PC

Champ : candidats effectifs en terminale en 2016-2017

Source : APB, campagne 2017, traitements SIES

Pierre Boulet
MESRI - SIES

Définitions et champ

Un « candidat effectif » est un candidat inscrit dans APB 2017 et ayant émis au moins un vœu par la suite validé en procédure normale. Parmi les 594 429 candidats effectifs, nous avons identifié 539 761 candidats qui ont été admis au bac. Cette note porte exclusivement sur ces derniers.

Les statistiques portant sur la procédure normale se réfèrent à l'état d'admission des candidats au terme de celle-ci. Les statistiques relatives à la procédure complémentaire portent sur l'état d'admission des candidats à la clôture de la campagne APB 2017.

Toutes les formations de l'enseignement supérieur ne sont pas proposées dans APB (cf. fiche 08 de l'EESR n°9). La PACES est regroupée avec les licences.

Candidats effectifs	→	Candidats admis au bac
594 429		539 761

L'ensemble des indicateurs sont téléchargeables à cette adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid30617/notes-flash.html>

Pour en savoir plus

- « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2017-2018 », Note Flash n°6, MENESR-SIES, Juin 2017

- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche (EESR) n°10, fiche 08 : « vœux d'orientation et propositions exprimés sur le portail Admission post-Bac », MENESR-SIES, avril 2017